

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 JUILLET 2020

Le deux juillet deux mille vingt à vingt heures, le Conseil Municipal de Prasville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Olivier JORIS, Maire. La séance s'est déroulée à huis clos.

Présents : MRS. REUILLER A. REYNAUD T. LEFEVRE. M. JEAN-JACQUES CHOBRIAT D. JOUR T. SAULNIER M. MMES MONTGUILLON I. ROUVERA A. formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme GUILLAUD Cathy, M JUSSERAND Daniel

Absent non- excusé : -

Pouvoirs : M JUSSERANT Daniel à M REUILLER Alain
Mme GUILLAUD Cathy à Mme MONTGUILLON Isabelle

Date de la convocation : 26 juin 2020

M. SAULNIER Maxence a été nommé secrétaire de séance.

Lecture ayant été faite, le procès-verbal de la séance du 02 juin 2020 a été adopté par les membres du conseil municipal.

VOTE DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS :

La commission des finances s'est réunie le 16 juin dernier, et propose au conseil municipal d'accorder une subvention aux associations sportives et culturelles ayant fait la demande avant la fin du mois de février sur le formulaire cerfa N°12156*05.

La subvention correspondrait à 15 euros par enfant, domicilié sur Prasville et participant aux activités de cette association.

La commission des finances propose également d'octroyer une subvention de 40 euros aux associations sur la recherche médicale ainsi que pour les associations caritatives ayant fait la demande sur le même formulaire officielle et avant la fin du mois de février.

Sur demande de Mme Rouvera, le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 80 euros pour l'association de recherche contre la sclérose en plaques ainsi qu'une subvention de 40 euros à l'association des jeunes sapeurs-pompiers des Villages-Vovéens sur demande de Mme Montguillon.

Pour ce qui est des règles d'obtentions des subventions pour l'ensemble des autres associations, le conseil valide à l'unanimité la proposition de la commission des finances.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2020 :

Monsieur Le Maire rappelle que lors des choix du conseil municipal sur proposition de la commission des travaux mais également en s'appuyant sur l'étude déjà réalisée par l'ancien conseil municipal sur la réfection du chauffage de la salle des fêtes. Ce dernier devient de plus en plus énergivore et de moins en moins fiable dans son fonctionnement.

Les travaux suivants étant programmé pour cette année 2020 afin de pouvoir se concentrer sur la réalisation des trottoirs sur les années suivantes : (réfection du chauffage de la salle des fêtes en y intégrant le changement des fenêtres afin

d'optimiser le chauffage, fin des travaux sur l'impasse de la mare, fin en place d'un candélabre supplémentaire sur Mondonville Sainte-Barbe, achat d'une armoire forte afin de se mettre aux normes du RGPD, achat d'une nouvelle remorque, renouvellement d'une partie des décorations de Noël).

La lecture du budget primitif 2020 est donnée article par article et s'équilibrant en dépenses et recettes de fonctionnement à 400 853,58 € et en investissement à 204 770,73 €. Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2020.

VOTE DU PRIX DE L'EAU POUR L'ANNEE 2021 :

Les habitants de Prasville d supporter une augmentation de l'eau depuis le premier janvier 2020 suite à l'arrêt de notre forage et à l'alimentation de notre réseau par l'interconnexion. La commission des finances propose de maintenir le prix d'achat au m³ à 1,05€ ainsi que la location du compteur annuel à 11€ pour l'année 2021.

Le conseil approuve à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF SERVICE DE L'EAU POUR L'ANNEE 2020 :

Des travaux d'alimentation en eau du hangar de M SEVESTRE étant à programmer cette année car depuis l'alimentation de la commune par l'interconnexion, il n'y est plus. Des devis sont en cours de réalisation.

La lecture du budget primitif du service de l'eau est donnée article par article qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'exploitation à 66 039,49 € et en investissement à 65 686,44 €.

Le conseil approuve à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX :

Monsieur Lefèvre indique que plusieurs devis pour le changement des fenêtres sont en cours et qu'après discussion lors de la commission des travaux, des devis sur la mise en place d'un système audio-vidéo était à l'étude ainsi que sur le remplacement de la sono de l'église.

Deux devis sont également en attente afin de finir les places de stationnement Impasse de la mare.

Le lancement de l'appel d'offre pour le changement du chauffage ne devrait plus tarder à se faire.

COMPTE-RENDU COMMISSION DU CIMETIERE :

Monsieur Reuiller indique que suite à la commission du cimetière qui s'est réunit le samedi 06 juin 2020, un nouveau règlement du cimetière était en court de réalisation. Le cimetière ayant de moins en moins de place de disponible, une procédure de reprise de sépultures serait lancée avant la fin de l'année et la commission est en train de réfléchir à redimensionner les différents carrés afin d'être sur des places vacantes. Il faudra également penser dans les années à venir à se mettre aux normes sur l'accessibilité.

MISE EN PLACE DU CONSEIL DES JEUNES :

Mme Montguillon, Mme Rouvera ainsi que M Jour nous présentent le flyer de mise en place du conseil municipal des jeunes. Une réunion de présentation sera

organisée très rapidement ainsi qu'une deuxième fin août afin de toucher un maximum de jeunes par rapport aux départs en vacances. La mise en place de ce conseil devrait se faire début septembre. Un budget de l'ordre de 1500 à 2000€ sera réservé afin que nos jeunes encadrés par 4 conseillers municipaux puissent réaliser une partie de leurs attentes.

ACCUEIL D'ANIMAUX PROVENANT DE LA TANNIERE SUR NOTRE COMMUNE :

La possibilité d'accueillir des animaux domestiques provenant de « LA TANNIERE » (poney, âne, mouton, chèvre, alpaga...) s'offre à notre commune. La commune doit proposer un terrain. La clôture et l'enclos est mis en place par leurs bénévoles. La nourriture ainsi que le passage d'un vétérinaire régulièrement est également à la charge de « LA TANNIERE ».

Nous recherchons donc, des bénévoles aimant les animaux et ayant du temps afin de s'en occuper (nourriture à donner, nettoyage enclos, eaux ...).

Une réunion d'information sera organisée début septembre afin de recenser les volontaires et juger de leur motivation.

INFORMATION SUR LA MISE EN PLACE DU MARCHES DES PRODUCTEURS LOCAUX :

Le premier marché de producteurs artisanaux sera organisé sur notre commune le dimanche 13 septembre 2020.

Une quinzaine d'exposants, nous ont donné leur accord verbal, un courrier leur sera adressé très rapidement afin de pouvoir continuer à travailler sur la réussite de cette manifestation.

Il faut déjà penser si la réussite de ce premier marché, de la périodicité que l'on veut mettre en place et de l'organisation d'un marché de Noël en fin d'année.

QUESTIONS DIVERSES :

- Commission de la communication vendredi 10/07/20 à l'issue du conseil municipal,
- Commission de l'organisation du marché des producteurs locaux le vendredi 10/07/20 à l'issue du conseil municipal,
- Prochain conseil municipal, vendredi 10/07/20 18 :30,
- Prochain conseil communautaire le 16/07/2020,
- Demande sur l'organisation du spectacle de Noël le dimanche après-midi, le conseil approuve,
- Organisation d'une enquête publique sur les forages mis en place sur le territoire de la commune par la Communauté de Communes Cœur de Beauce pour l'interconnexion du 07 septembre au 08 octobre 2020
- Nécessité d'organiser une enquête publique afin d'inclure la longueur de voirie de l'impasse de la mare et du chemin de la motte sur la voirie municipale,
- Choix de l'emplacement des deux premiers panneaux des chemins pédestres et pédagogiques sur la place de la halle aux grains sur l'emplacement de l'ancien transformateur
- Mise en place d'un groupe de travail composé de M Le Maire, M Reuiller A, M Chobriat JJ et Mme Rouvera A sur la mise en place et le choix des nouvelles décorations de Noël.

- Mise en place d'activités sportives pour enfants, adolescents et adultes sur trois sessions différentes à la salle des fêtes tous les mercredis. Cette activité sera animée par une coach sportive diplômée à partir du mois de septembre,
- Etude de la mise en place d'une activité théâtrale en cours également.
- Le conseil valide à l'unanimité le choix d'avoir recours au cabinet Delage et Couliou afin de mener à bien l'appel d'offre pour le changement du chauffage de la salle des fêtes.
- Possibilité de s'inscrire pour obtenir le label Ville Prudente,
- La préfecture propose d'accueillir un jeune de 16 ans dans le cadre des missions d'intérêt général du service national universel. Idée à retenir pour l'avenir en réfléchissant les missions que l'on pourrait lui donner et comment l'encadrer.
- M Le Maire indique qu'un protocole d'autorisation pour les locations de salle des fêtes et d'organisation de manifestations est arrivé en provenance de la préfecture. Deux locations sont prévues sur les prochains mois, le protocole sera transmis aux locataires afin qu'il soit mis en place par ceux-ci. Une location a d'ores et déjà été annulée, la deuxième maintenue sous la responsabilité de l'organisateur et de la mise en place de ce protocole. Le protocole est le suivant : masque obligatoire, manifestation assise et une chaise sur deux libre ce qui rend notre salle des fêtes à la moitié de sa capacité.
- M Le Maire demande à l'ensemble des conseillers de se prononcer sur l'organisation des festivités du 14 juillet ainsi que sur l'organisation de la cérémonie commémorative du mois d'août. M Le Maire ajoute que le protocole sanitaire en cas d'organisation devra être scrupuleusement respecté afin d'éviter tout risque médical. L'ensemble des conseillers municipaux hormis Mmes Montguillon et Rouvera qui ne se prononcent pas, souhaitent que le 14 juillet ainsi que la cérémonie commémorative soient annulés cette année. Monsieur Le Maire prend acte et fera distribuer un mot dans l'ensemble des boîtes aux lettres afin d'en informer la population.

Toutes les matières soumises à délibération étant épuisées, la séance a été levée à 23 heures 50.